

La langue française produit-elle des « Français » ? La stratégie de diffusion du français par l'Alliance française au sein de l'empire colonial

NISHIYAMA NORIYUKI

Introduction

La République française définit le statut du français en ces termes : « La langue de la République est le français » (art. 2 de la Constitution). Il n'est pas dit que « le français est la langue de la République », ni que « le français est la langue des Français ». En effet, le français est utilisé dans le monde pour de nombreuses raisons, à des degrés si divers et avec de telles variantes que les seuls Français ne peuvent prétendre en avoir le monopole, même si cette langue est bien née en France.

Or, il y eut une époque où l'on prôna fortement l'unité du français avec les Français et où l'on s'efforça de renforcer ce lien, en identifiant sur le plan politique les « francophones » et les « Français ». La diffusion du français s'insérait alors dans une politique d'assimilation, l'un des volets de la politique caractéristique de l'empire colonial français. Elle avait pour but de créer des « Français », au moyen de la diffusion et de l'enseignement de la langue.

Le présent article se propose d'examiner cette politique de la diffusion linguistique aménagée en vue de créer des « Français », lors de l'expansion de l'empire colonial de la République française. L'Alliance française, principale institution de cette mission, joua un grand rôle dans la diffusion de la langue française. Nous tenterons de voir comment cette diffusion du français promue par l'Alliance française a contribué à créer des « Français ».

1. La trajectoire de la politique d'expansion coloniale

Il faut tout d'abord examiner la trajectoire de l'expansion de l'empire colonial, qui constitua le principal champ d'action de l'Alliance française. Qu'est-ce que l'empire colonial français ? Cette dénomination inclut aussi bien une région

de la métropole comme l'Algérie que des colonies ou des protectorats. Elle s'est répandue dans les années 1890, en particulier sous la pression des membres des « partis coloniaux », qui s'efforçaient de promouvoir l'expansion territoriale¹ auprès de l'opinion publique. Ce terme de géopolitique en arriva, semble-t-il, à être connu de tous à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931, qui marqua l'apogée du colonialisme français. Par ailleurs, la III^e République (1870-1940) proclamée au lendemain de l'effondrement du Second Empire, défait lors de la guerre franco-allemande, se donna pour mission de diffuser l'idéal républicain en se posant comme l'héritière fidèle de la Révolution française. Elle s'engagea en même temps dans une politique d'expansion coloniale impérialiste et mena une politique d'accroissement de son territoire à travers le monde.

C'est à partir de 1880 que s'accéléra l'expansion de son empire. Dans le prolongement de la souveraineté de fait établie sur le Congo en 1880, Joseph Gallieni (1849-1916), qui n'est encore que capitaine, engage la conquête du Soudan (l'actuel Mali). En 1881, l'Algérie, qui était alors une colonie, est annexée et se voit assimiler administrativement à la métropole sur le plan juridique avec un découpage en départements. La même année se met en place le « protectorat » tunisien, forme administrative propre à la III^e République. Pour l'Asie, après la conquête militaire de la Cochinchine, les deux protectorats de l'Annam et du Tonkin sont intégrés au Cambodge pour constituer l'Union indochinoise. En 1893, le Laos, nouveau protectorat, est lui aussi incorporé dans l'Indochine française. Après la conquête du Niger en 1891, se constitue en 1895 l'Afrique occidentale française (AOF), qui regroupe les colonies constituées. Madagascar, position stratégique qui fait face à l'océan Indien, est également devenu un protectorat. L'année suivante, la côte est de l'Afrique est conquise sous le nom de Somalie française (aujourd'hui Djibouti) et en 1897 se constitue l'Afrique équatoriale française (AEF). Le gouvernement français tenta alors de mener une politique d'expansion en Afrique afin de la traverser d'ouest en est, tandis que la Grande-Bretagne de son côté tentait d'organiser son empire colonial africain du nord au sud. C'est la raison pour laquelle les deux grandes puissances se heurtèrent à Fachoda sur le Nil. Il s'agit d'un seul incident militaire, entre les Occidentaux, résultant directement des politiques d'expansion.

L'Alliance française vit le jour à une époque où la compétition pour l'expansion territoriale entre les grandes puissances était la plus vive.

2. La fondation de l'Alliance française

L'Alliance française fut fondée le 21 juillet 1883 en tant qu'« Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger ». Paul Cambon (1843-1924), qui était alors consul de France en Tunisie et qui deviendra par la suite vice-président de l'Alliance française, s'était profondément impliqué dans sa fondation. Dans le protectorat nouvellement acquis que constituait la Tunisie, il avait vivement ressenti la nécessité de dif-

fuser le français. C'est pour cela qu'il songea à créer une association privée et laïque, ne dépendant d'aucun parti. Ce projet se distingue dès le départ de celui des futurs « instituts » ou « centres culturels », qui seront fondés de façon institutionnelle par le ministère français des Affaires étrangères dans les années 1930. L'Alliance française entre officiellement en activité à partir de janvier 1884 : un bureau est constitué avec des personnalités diverses, des membres honoraires et cinquante administrateurs (voir le tableau page suivante).

Qu'est-ce qui a permis à ces personnalités de coopérer à la création de l'Alliance française ? Quels intérêts poursuivaient-elles et les liaient les unes aux autres ? Pourquoi donc ont-elles créé l'Alliance française ? La classification des fondateurs par profession apporte un élément de réponse : géographes, fonctionnaires de l'instruction publique, hommes de religion, militaires, diplomates, coloniaux ou hommes d'affaires impliqués dans la mise en valeur des colonies... on trouve réunies là toutes les conditions nécessaires à la conquête coloniale.

La conquête coloniale d'une terre « sauvage » exige en premier lieu le travail des géographes sur le terrain. Le fait que les grands géographes français connaissent mieux que quiconque la géographie du Sénégal, par exemple, les place en position de force face à leurs homologues des autres pays. Ils placent aussi la France en position dominante sur le plan scientifique pour maîtriser la connaissance du pays, qui prépare sa colonisation. De toute évidence, le savoir géographique sert de façon concrète la mise en valeur des colonies.

Afin de diffuser la foi chrétienne, les missionnaires, de leur côté, pénètrent dans les terres « sauvages » et entrent en contact avec les « indigènes ». Le christianisme a entretenu une relation très ambiguë avec la colonisation (Delavignette 1960) : les missionnaires ont-ils profité de la colonisation pour diffuser la foi chrétienne ? Le colonialisme s'est-il servi du christianisme ? Les deux sont-ils vrais ? On constate, il est vrai, des situations très différentes selon les régions ou les pays. Il est en tout cas certain que les grandes puissances occidentales ont cherché à se servir des missionnaires, tandis que ceux-ci, pour atteindre leurs objectifs, ont souvent collaboré à la mise en place du système colonial (Aubert : 447).

Grâce à cette « collaboration » entre missionnaires et autorités coloniales, les diplomates imposent aux indigènes des traités inégaux, en faveur par exemple de la protection des missionnaires, et à l'occasion d'un quelconque « incident », les militaires « pacifient » le pays par la force armée. Il arrive aussi qu'ils « libèrent » des « esclaves » ou des peuples soumis à des tyrans et placent la région sous la « protection » de la France. Les administrateurs envoyés de la métropole dirigent le pays avec les militaires, tandis que les hommes d'affaires s'occupent de sa « mise en valeur ». On peut sans doute résumer ainsi le processus de la colonisation.

De ce point de vue, les fondateurs de l'Alliance française étaient tous impliqués dans la colonisation : le géographe Pierre Foncin, le cardinal Charles Lavignerie, le militaire et ancien gouverneur du Sénégal Louis-Léon Faïdherbe,

Bureau du Conseil d'administration en 1884

Fonctions	Nom	Qualités
Président	Charles Tissot	Ambassadeur
Président d'honneur	Lazare Hypolite Carnot (1801-1888)	Sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique
	Louis-Léon Faidherbe (1818-1889)	Ancien gouverneur du Sénégal
	Edmond Julien de la Gravière (1812-1892)	Amiral
	Charles Lavigerie (1825-1892)	Archevêque d'Alger
	Ferdinand de Lesseps (1805-1894)	Compagnie du canal de Suez
Vice-président	Paul Bert (1833-1886)	Député, ancien ministre de l'Instruction publique
	Paul Cambon (1843-1924)	Résident de France en Tunisie
	Victor Duruy (1811-94)	Ancien ministre de l'Instruction publique
	Marie-Louis de Parieu (1815-93)	Sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique
Secrétaire général	Pierre Foncin (1841-1916)	Inspecteur général de l'Instruction publique
Trésorier	Alfred Mayrargues	Ancien professeur (israélite)
Vice-trésorier	Paul Melon	(Protestant)
Secrétaires	Antoine Bernard	Sous-chef de bureau, au ministère de l'Intérieur
	Fontaine de Resbesque	Ancien sous-directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique
	Jean Izoulet (1854-1929)	Agrégé de philosophie
	Jules Jusseland	Chef du bureau des affaires tunisiennes au ministère des Affaires étrangères
	Joseph Reinach	Avocat à la Cour d'appel
	Guillaume Rey	Ancien chargé des missions scientifiques en Syrie
Archiviste	Paul Melon	

le consul de Tunisie Paul Cambon et l'homme d'affaires Ferdinand de Lesseps, qui fonda la domination de l'Afrique par l'Europe avec le percement du canal de Suez. Ces personnalités ont tiré de façon directe ou indirecte des profits de la colonisation.

Cependant, ces hommes n'étaient sans doute pas uniquement liés par leur intérêt pour les colonies. En réalité, il est tout à fait extraordinaire qu'ils aient pu ainsi collaborer dans un tel but précis. Pour mieux saisir ce caractère exceptionnel, il faut considérer les antagonismes idéologiques en œuvre au sein de la III^e République.

3. Les antagonismes idéologiques sous la III^e République

L'un des clivages caractéristiques de la III^e République se situe dans l'opposition entre l'Église et les gouvernements républicains, entre « la croix et les tricolores » (Tanigawa), opposition qui touche à l'essence même de la République. Les républicains cherchent à diffuser l'esprit républicain, qui puise ses racines dans la Révolution française, et à unifier les Français dans une citoyenneté républicaine ; pour cela, il leur faut réduire l'influence de l'Église auprès de la population. Le clergé, de son côté, cherche à maintenir son pouvoir au sein de la société, notamment au moyen de l'instruction. En France, l'Église s'était chargée depuis longtemps de l'instruction populaire à une époque où le français n'était pas encore répandu dans tout le pays et avait recouru aux langues régionales ou aux dialectes pour diffuser l'instruction religieuse dans la population, ce qui lui a permis d'asseoir l'influence du christianisme dans les esprits.

Mais les républicains ne voyaient pas d'un bon œil la formation idéologique que dispensait le clergé auprès du peuple, d'autant plus que Jules Ferry (1832-93), fondateur en fait de la III^e République, voulait une « république qui soit un espace public sans roi ni Dieu ». Il fallait donc pour cela réduire l'influence de l'Église et diffuser, à l'aide d'un français standard et normé, l'esprit républicain. La formation de la République impliquait l'anticléricalisme. L'introduction de la langue française dans l'instruction s'impose en même temps que la laïcisation du curriculum. Jules Ferry rédige avec l'aide de Paul Bert, vice-président de l'Alliance française, plusieurs projets de loi évinçant l'Église de l'espace de l'instruction primaire. Cette réforme de l'instruction publique, qui commence par la fondation de l'école normale (1879), se traduit par la gratuité de l'enseignement (1881) ainsi que la laïcisation et l'obligation de l'instruction (1882). Cette série de réformes correspond au mouvement anticlérical qui se met en place durant la même période, disperse les congrégations religieuses et expulse les jésuites. Les gouvernements successifs ne cessent de mener une politique anticléricale : la rupture avec le Saint-Siège (1904) et les lois de séparation de l'Église et de l'État (1905) constituent l'apogée de l'exclusion de l'influence de l'Église hors de l'espace public.

L'Église envisageait, de son côté, des mesures contre la politique gouvernementale, et elle commença à élaborer un plan de congrès eucharistiques internationaux. C'est dans cette perspective que vers 1875 germera en France l'idée de congrès eucharistiques internationaux, visant à rendre par le spectacle de grandioses manifestations la présence eucharistique plus sensible aux masses indifférentes, en même temps qu'elle donnerait aux catholiques intimidés par la politique anticléricale la conscience de leur nombre et de leur force (Aubert : 257-258). Le premier congrès eucharistique international s'est tenu à Lille en 1880, et neuf des quinze premiers congrès se sont tenus en France, ce qui témoigne de son zèle pour se situer au centre de la chrétienté dans le monde.

La fondation de l'Alliance française a lieu alors que le clivage idéologique entre les clergés et les républicains divise profondément le pays. Mais les oppositions idéologiques au sein des membres de l'Alliance française ne s'arrêtent pas là, il faut aussi considérer les rivalités entre les différentes forces religieuses. L'Église catholique à l'époque prétend monopoliser la vérité et le salut de l'humanité : « hors de l'Église, point de salut ». Elle ne reconnaît pas l'existence d'autres religions ni du protestantisme. Elle est hostile aux juifs et voit en eux les « assassins de Dieu ». L'antisémitisme qui se développe alors est en effet soutenu par la bourgeoisie catholique qui appelle au rejet des juifs (Nakatani 1999). Il est donc inconcevable que des juifs et des chrétiens, des catholiques et des protestants puissent coopérer à une même œuvre.

Qu'est-ce qui a donc permis de s'entendre à des personnes que tout opposait ? Il s'agit, en plus des profits liés aux colonies, du « patriotisme ». C'est lui qui permit d'instituer la concorde entre forces rivales.

4. Le patriotisme pour surmonter les oppositions idéologiques

La France de la seconde moitié du XIX^e siècle s'est attaché à restaurer comme une urgence le « patriotisme ». La défaite de la guerre franco-allemande avait non seulement attenté sur le plan international au prestige d'un empire libéral, mais entraîné l'humiliante cession de l'Alsace-Lorraine. Pour la France qui se formait en tant qu'État-nation, il s'agissait là d'un premier démembrement de la nation, et cela constitua un traumatisme dans le sentiment national. L'idée même de « patrie » était en cause. Il fallut réorganiser l'éducation nationale afin de restaurer le sentiment patriotique. Pour asseoir une République « une et indivisible », il fallait fournir « l'idéal de la patrie » par la diffusion du français à travers l'ensemble du pays et l'enseignement de l'histoire et de la géographie (Tanigawa : 194). La diffusion du français au sein de la métropole permit l'unification culturelle de la nation et la formation de la conscience nationale. Sa diffusion hors de France fut un facteur important de restauration du patriotisme chez les Français, en compensant la perte des territoires de l'Alsace-Lorraine par la colonisation de l'Afrique. La défense et l'amour de la France qui traversait une crise politico-idéologique trouvèrent un débouché dans l'amour du

français, langue nationale. Le patriotisme permit de surmonter les antagonismes idéologiques d'ordre politique ou religieux. En d'autres termes, l'Alliance française développa en métropole une propagande en faveur du patriotisme, seul élément capable d'assurer la concorde en évitant la division des partis et les antagonismes idéologiques ; c'était là l'objectif principal de ses fondateurs.

« L'Alliance française ne fait pas de politique, mais elle a une politique : la concorde au dedans, le rayonnement pacifique au-dehors » (Foncin 1889 : 10).

Foncin explique ainsi la politique de l'Alliance française dans une brochure de présentation. De ce point de vue, son œuvre permet aux Français de toutes tendances politiques ou confessionnelles de collaborer, ce qui est sa mission principale en métropole.

« L'œuvre de l'Alliance est une œuvre patriotique, exclusivement patriotique, étrangère à tout esprit de secte ou de parti. Aussi faisons-nous appel avec confiance aux hommes de bonne volonté, de toute opinion, et de toute croyance, aux diplomates, aux marins, aux soldats, aux voyageurs, aux missionnaires, à tous ceux qui ont vécu à l'étranger et en ont rapporté un sentiment plus vif de la nécessité qui s'impose à la France de redoubler d'efforts pour agrandir sa situation dans le monde » (*Bulletin* 1, 1884 : 8).

Examinons maintenant comment l'Alliance française diffusa de façon concrète la langue française pour accomplir la mission qu'elle s'est donnée.

5. La stratégie de diffusion linguistique de l'Alliance française

Les personnalités qui se sont regroupées au sein de l'Alliance française en raison de leurs intérêts liés à la colonisation ainsi que par leur adhésion au patriotisme, idéologie alors en crise, fixèrent trois buts à l'institution :

- « 1. Dans nos colonies et dans les pays soumis à notre protectorat, de faire connaître et aimer notre langue, car c'est là peut-être le meilleur moyen de conquérir les indigènes, de faciliter avec eux les relations sociales et les rapports commerciaux, de prolonger au-delà des mers, par des annexions pacifiques, la race française qui s'accroît trop lentement sur le continent ;
- « 2. Dans les contrées encore barbares, de seconder les missionnaires de divers cultes, ou les maîtres laïques français, pour la fondation et l'entretien d'écoles enseignant la langue française ;
- « 3. Partout, enfin, d'entrer en relation avec les groupes de Français établis à l'étranger, afin de maintenir parmi eux le culte de la langue nationale² » (*Bulletin* 1, 1884 : 7).

Premier objectif : la diffusion du français

Le premier objectif était donc de « faire connaître et faire aimer » le français, et cela en fonction de la domination coloniale et de l'accroissement de la « race française ». La corrélation entre langue et domination coloniale définit bien l'idéologie que voulait diffuser l'Alliance française. Le secrétaire général considérait la diffusion du français indispensable, en vue de dominer les colonies d'une manière

stable, ce qu'il formulait en termes de « conquête morale ». Foncin précise cette corrélation dans un article intitulé « Ce que c'est que l'Alliance française » :

« Les ouvriers de cette grande œuvre sont presque tous des dignitaires de l'Alliance française. Pour ne citer que les vivants et les plus illustres, ils se nomment Paul Cambon, Le Myre du Vilers, Savorgnan de Brazza, Faidherbe. Mais la conquête matérielle n'est rien sans la *conquête morale* et les indigènes placés sous notre protectorat ne pourront devenir Français de cœur s'ils n'ont appris à parler notre langue. Encourager l'enseignement du français aux indigènes des pays coloniaux est une des tâches essentielles de l'Alliance française » (Foncin 1889 : 13).

Foncin soutient que la capacité de parler le français permet aux indigènes de se faire français, établissant ainsi une corrélation entre la langue et la nationalité³. Ce point de vue sur les langues n'est pourtant pas propre au secrétaire général de l'Alliance française, et Jean Jaurès (1859-1914), l'un des fondateurs du socialisme français par exemple, prononce le même genre de discours dans une conférence donnée à Albi en 1884 dans le cadre de la propagande de l'Alliance française :

« L'Alliance a bien raison de songer avant tout à la diffusion de notre langue : nos colonies ne seront françaises d'intelligence et de cœur que quand elles comprendront un peu le français [...] Pour la France surtout, la langue est l'instrument nécessaire de la colonisation » (Jaurès : 6).

La création de « Français » par la mise en place de l'apprentissage de la langue constitue le sommet de la politique d'assimilation linguistique, et ce fut l'une des stratégies de la République pour rehausser la puissance du pays au sein de la communauté internationale du XIX^e siècle. La puissance démographique représentait, à l'époque, l'un des critères de la puissance de l'État ; une grande puissance devait surpasser les autres, non seulement en matière économique et militaire, mais aussi démographique (Foncin 1885 : 15). À cet égard, on peut remarquer que la Grande-Bretagne, en incluant l'Inde avec sa population gigantesque, l'emporte largement sur la France. On peut voir dans la volonté d'augmenter le nombre des « Français » la rivalité avec la Grande-Bretagne. Si la République s'attacha à coloniser l'Indochine, ce fut aussi en raison de la population importante de la région.

Aux yeux de Foncin, la langue est une arme majeure de la conquête coloniale. Après la conquête militaire des territoires, il faut conquérir les âmes des indigènes afin de pérenniser la colonie. Il explique ainsi le sens de la conquête morale dans un article intitulé « France extérieure » en 1891 :

« (...) de tous les moyens de domination qu'un pays puisse exercer sur un autre, le plus durable, le plus puissant est l'influence morale. On règne par la force militaire, par l'organisation administrative, par la prépondérance commerciale. Ce sont là des moyens matériels de s'emparer du sol et de ses habitants ; mais ils sont loin d'être aussi efficaces que la communauté de race, de religion, de langue, de coutumes. Il y a enfin quelque chose de plus fort encore que le lien de la nationalité : c'est, en dépit de toutes les différences ethniques, politique et confessionnelles, l'adhésion du cœur et de la volonté. Savoir se faire aimer est le principal secret de l'art difficile de la colonisation. Se faire

aimer, c'est régner à la fois par le rayonnement de ses idées et de son génie, et par la chaleur communicative de sa sympathie » (Foncin, 1891 : 7).

La conquête morale succède, dans le processus de la colonisation, à la prise militaire et politique. Il faut faire aimer la langue du colonisateur, le français en l'occurrence, ainsi que les Français et leur mère-patrie, la France, afin de pérenniser le régime colonial. À cet égard, le premier objectif de l'Alliance française était étroitement lié à l'idéologie du colonialisme.

Second objectif : aide aux enseignants et fondation d'écoles

En second lieu, l'Alliance française voulut aussi aider les missionnaires qui œuvraient dans des établissements scolaires déjà existants et fonder des écoles pour y enseigner le français. L'Alliance française possède aujourd'hui des établissements dans le monde entier, en tant que personne morale autonome régie par les lois nationales des pays d'implantation, et y dispense un enseignement du français destiné à un public adulte. À ses débuts, elle œuvrait surtout à coordonner toutes sortes d'institutions déjà existantes⁴. Un aperçu historique de la diffusion du français en dehors de la métropole permet de mieux comprendre le rôle joué par l'Alliance française.

L'enseignement du français était alors presque entièrement monopolisé par les congrégations religieuses. Il était fréquent que dans les pays de mission l'Église catholique ouvre des écoles en parallèle à ses œuvres sociales comme les hôpitaux. Selon des statistiques de 1894, les deux tiers des prêtres missionnaires en activité (70 000 au total) et les quatre cinquièmes des religieux et religieuses étaient de nationalité française (Salon 1999 : 423). Les missionnaires français travaillaient peu ou prou à la diffusion du français, même si leur objectif premier était de christianiser la population. L'enseignement du français n'était certes qu'un moyen de mener à bien leur mission, ce qui ne correspondait pas toujours à l'attente des autorités coloniales qui voulaient transformer les indigènes en « Français » par l'apprentissage de la langue. Cela n'empêcha pas le gouvernement républicain de reconnaître l'utilité des congrégations religieuses ; le ministère de la Marine, qui eut la charge jusqu'en 1882 de l'administration des colonies, avait délégué en 1841 l'instruction au Sénégal aux Frères de Ploërmel et aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, situation qui se perpétua jusqu'en 1904 (Bouche 1993 : 64). « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation » : ces mots de Gambetta (1832-82) furent la règle d'or ; à tel point que l'antagonisme entre les républicains et le clergé ne fut pas « exporté ». La politique de coopération était de mise pour le profit des deux parties.

Les congrégations religieuses et les sociétés de mission n'étaient pas les seuls acteurs travaillant pour l'enseignement du français dans les colonies ou à l'étranger. L'Alliance israélite universelle, fondée en 1860, s'occupait des juifs dispersés dans les pays du bassin méditerranéen. Futur modèle de l'Alliance française, il s'agissait d'une institution qui dispensait l'instruction primaire en

français pour les enfants de séfarades, juifs résidant dans les pays méditerranéens (Lévy 1990).

En plus de ces établissements scolaires, le ministère de l'Instruction publique ouvrit des écoles publiques en Algérie, pays qui avait été annexé. La diffusion du français et l'enseignement en français en dehors de la métropole furent ainsi pris en charge par des acteurs fort différents.

Pour en revenir au statut de l'Alliance française, sa fondation en tant qu'institution privée et laïque, et donc ni gouvernementale ni confessionnelle, résulte de la volonté d'éviter les multiples obstacles qui risquaient d'entraver la diffusion du français. L'aide apportée aux écoles catholiques, protestantes, juives ou à celle de l'Instruction publique se devait de ne favoriser aucun parti. Sinon, l'opinion publique aurait dénoncé le dévotionnisme de l'Alliance française en faveur d'une religion, et l'opposition entre les différentes confessions aurait jeté le trouble au sein de l'institution. En fait, lors de sa fondation, elle fut accusée de défendre le cléricisme ou, au contraire, de défendre l'athéisme (Foncin 1884 : 2).

Quels avantages lui confère son statut d'institution privée ? Foncin signale qu'en tant que telle, elle peut apporter son concours aux actions du gouvernement, avec une certaine liberté d'action par rapport à celui-ci, mais ne doit pas critiquer la politique nationale. Au contraire, « étant privée, elle peut accomplir ce que l'État ne pourrait pas toujours entreprendre sans porter ombrage aux autres États » (Foncin 1885 : 14). L'Alliance française peut donc organiser des actions en qualité d'institution privée là où le gouvernement pourrait être accusé d'ingérence. C'est pour cela que le gouvernement, par le décret du président de la République en date du 23 octobre 1886, l'a reconnue comme un « établissement d'utilité publique », susceptible de contribuer à la politique nationale (*Bulletin* 13 et 14, 1886 : 187). Elle peut dès lors recevoir des subventions de la part du gouvernement républicain et de collectivités locales, subventions qui constituèrent son fonds d'action. L'Alliance française joue dès lors un remarquable rôle de médiateur en affectant ses subventions à des opérations concrètes. Compte tenu de la vigueur de l'anticléricalisme et de l'antisémitisme, le gouvernement de la République pouvait difficilement aider publiquement l'Église ou les associations juives. Il avait donc besoin de passer par le canal d'une institution privée comme l'Alliance française.

Considérons comment le gouvernement a apporté son soutien à la diffusion du français en suivant la répartition des subventions.

L'Alliance française mène des actions d'un côté sur le plan national et de l'autre à l'étranger. Elle répartit dans les colonies ou à l'étranger les fonds qu'elle réunit en métropole. Le comité régional de propagande, placé sous le contrôle de la commission générale de propagande que dirige le secrétaire général, s'occupe directement de la collecte des fonds. La métropole, y compris l'Algérie déjà annexée, est partagée en douze comités régionaux, et chaque comité organise des conférences de membres de l'Alliance ainsi que des soirées ou des spectacles destinés à collecter des fonds. Les cotisations des membres

ainsi que les subsides provenant des maisons d'édition étaient perçus par les comités régionaux. À partir de 1886 s'ajouta une subvention publique versée par le gouvernement et des collectivités locales. La commission générale de propagande regroupe tous ces fonds. Et c'est le conseil d'administration qui les distribue aux comités d'action dans le monde. Ces derniers se chargent ensuite de répartir ces subventions à des établissements scolaires sur place. La balance en 1889 montre un fonds de réserve de cinquante mille francs, un budget annuel d'environ quatre-vingt mille francs, et l'Alliance française a versé, depuis sa fondation en 1883, plus de cent mille francs aux écoles françaises situées hors de France (Foncin 1889 : 3).

Considérons maintenant les actions concrètes que l'Alliance française a subventionnées pour la diffusion du français et examinons de plus près l'enseignement colonial en Afrique noire.

6. La réalité de la diffusion du français

L'Alliance française élabore de façon concrète les plans d'action suivants pour la diffusion du français :

- 1) fondation d'écoles ainsi qu'aides pour les établissements déjà existants ; l'introduction de cours de français dans les écoles qui en étaient dépourvues ;
- 2) formation d'enseignants et création d'écoles normales ;
- 3) aide aux publications, livres et revues, concernant l'enseignement du français ;
- 4) distribution de prix et de récompenses propres à assurer la fréquentation des écoles, à stimuler le zèle des élèves, à honorer celui des maîtres ou des bienfaiteurs de l'Alliance ;
- 5) publication d'un *Bulletin* périodique ;
- 6) organisation de la promotion du français par divers moyens comme des conférences (*Bulletin* 1, 1884 : 7-8).

C'est avec ce plan d'action que commence la diffusion du français au Sénégal, en Afrique noire. La mise en place d'un comité régional à Saint-Louis date du 3 juin 1884. Avec une subvention de dix mille francs de la part de la Commission générale, l'Alliance ouvre une école pour les indigènes. À la même période, les pères du Saint-Esprit ont bénéficié également d'une aide financière pour créer une école à Boké (ville qui se trouve aujourd'hui au nord de la Guinée) (Foncin 1889 : 14). Lorsque les militaires géraient l'administration coloniale en Afrique noire comme au Sénégal ou au Soudan, le lieutenant-colonel Gallieni⁵, responsable du Soudan depuis 1876, avait pris l'initiative d'installer des écoles grâce à des subventions de l'Alliance française. Les instructions adressées aux commandants régionaux par le lieutenant-colonel Humbert, successeur de Gallieni, soulignent l'importance de l'assimilation linguistique :

« L'avenir du Soudan français, au point de vue de sa mise en œuvre, dépend en grande partie de la façon plus ou moins heureuse dont nous aurons façonné les populations qui

le peuplent. Or l'assimilation morale et matérielle à notre civilisation repose presque entièrement sur l'éducation et l'instruction que nous saurons inculquer aux jeunes générations indigènes » (Bouche 1966 : 230).

Ces instructions suggéreraient une certaine progression de la mise en place de la diffusion du français en Afrique noire. La réalité n'était pourtant pas si simple. Ce sont essentiellement les missionnaires qui ont diffusé le français dans l'enseignement colonial en Afrique noire. Dans les écoles fondées par l'armée, les sous-officiers et les ingénieurs s'en chargent à tour de rôle, alors que la métropole n'envoie guère d'instituteurs qualifiés⁶. Les raisons à cette situation étaient multiples : la compétence orale du français suffisait à dispenser les cours de français, le climat de l'Afrique noire était trop rude pour les civils, leur mission coûterait trop cher par rapport aux missionnaires ou aux militaires, les autorités coloniales ne disposaient pas d'un budget suffisant (Bouche 1966). Toutes ces conditions n'ont pas permis l'envoi d'instituteurs qualifiés.

Pour les écoles qui étaient placées sous la direction de l'armée, il faut souligner encore le rôle que joua Faïdherbe, qui fut gouverneur du Sénégal et devint vice-président de l'Alliance française. Lorsque les colonies se sont étendues à l'intérieur du continent, l'armée française, incapable de comprendre la langue des indigènes, eut besoin d'interprètes indigènes, afin de négocier avec les chefs de tribus. Elle s'attacha dès lors à la formation d'interprètes pour ouvrir en 1855 une première « École des orages » en Afrique noire (Martin : 284, Bouche 1966 : 233). Cette institution, créée à l'initiative de Faïdherbe, prit en 1857 le nom d'« École des Fils de Chefs ». Les restrictions budgétaires la contraignirent à fermer ses portes provisoirement en 1870, mais elle reprit ses activités en 1892 sous le nom d'« École des Fils de Chefs et des Interprètes ». Comme l'indique son appellation, cette école était réservée aux fils des souverains des régions conquises. Cela revient à dire que, contrairement à l'instruction publique obligatoire en métropole, l'instruction dans les colonies ne concernait que les fils de l'élite locale, et non la totalité des enfants en âge d'être scolarisés⁷. Cette politique sélective était conforme au principe du colonialisme qui consistait à « diviser pour gouverner ». Les autorités coloniales ne voulurent pas déstabiliser la société traditionnelle en enseignant le français, nouveau savoir en provenance d'Occident. Elles réservèrent l'enseignement du français aux fils de chefs et de notables, qui occupaient déjà des situations privilégiées au sein de leur société, afin d'en faire des agents locaux pour l'administration des colonies. À cet égard, la politique coloniale contrastait nettement avec la politique nationale qui cherchait, elle, l'intégration nationale par la diffusion du français en tant que langue nationale. La politique linguistique dans l'empire colonial visa à intégrer uniquement une élite étroite au régime colonial, car elle espérait tirer profit de la séparation et de l'opposition des classes sociales.

Le contenu des manuels visait aussi à l'intégration des élites indigènes au régime colonial. La leçon de choses, fondée sur la méthode directe, fut mise

en place pour la pédagogie du français, mais les instituteurs issus de l'armée qui ne comprenaient pas les langues locales devaient recourir à un interprète indigène lors de leur cours pour établir la communication avec les élèves noirs (Bouche 1966 : 237). Pour le contenu pédagogique, les instituteurs français formés sur le tas ne cherchaient pas à enseigner la langue française de façon systématique et se limitaient aux rudiments de l'expression orale, d'autant plus qu'ils manquaient de matériaux pédagogiques. Ils craignaient aussi que la capacité de lire et d'écrire n'offre aux indigènes des possibilités de promotion sociale que les sous-officiers et les ingénieurs ne pouvaient eux-même espérer atteindre. Pour maintenir le régime colonial, il était sans doute préférable pour les autorités coloniales de ne dispenser que l'enseignement du français dans son aspect strictement oral. Les élèves de ces écoles étaient pensionnaires ; les vêtements et la nourriture leur étaient fournis. Les surveillants français veillaient à ce que les élèves ne communiquent pas en langue vernaculaire, ce qui était interdit ; le français seul était la langue d'enseignement et de communication dans la vie quotidienne.

Cette diffusion du français ne se fit pas sans soulever d'oppositions. Les marabouts, figures sacrées des musulmans, étaient très populaires en Afrique noire et dispensaient un enseignement religieux centré sur l'apprentissage par cœur du Coran. Ils se sont rapidement rendu compte que la diffusion du français occupait une place centrale dans la politique coloniale, et que les missionnaires chrétiens cherchaient à christianiser la population par le biais de l'enseignement. C'est pour cette raison qu'ils s'opposèrent à l'instruction des enfants d'indigènes. En même temps, ils soutenaient dans leurs écoles coraniques que la domination coloniale n'était que temporaire. Il existait ainsi une résistance au sein de la population contre la domination coloniale par la diffusion du français (Foncin 1900 : 141).

7. En guise de conclusion

Avec l'élargissement de son empire colonial, le gouvernement républicain a diffusé le français à travers le monde, en s'appuyant sur l'Alliance française comme organisme de coordination. L'action de cette institution était placée sous le signe de « la concorde au-dedans, [du] rayonnement au-dehors ». Son premier objectif fut atteint dans la mesure où la diffusion du français a permis à des partis différents de se regrouper au nom du patriotisme. Pour le second en revanche, elle a certes aidé toutes sortes d'écoles, mais elle n'est pas parvenue à pratiquer totalement l'assimilation linguistique dans les établissements à l'étranger. Si Foncin envisageait de créer des « Français » au moyen de l'instruction du français, cette politique d'assimilation ne fut appliquée que partiellement. D'ailleurs, le système colonial se serait senti menacé par une assimilation linguistique des colonisés qui les auraient placés sur un pied d'égalité avec les Français de métropole ; il est justifié par l'exploitation des colonisés par

les colonisateurs. Les autorités coloniales ressentent peut-être les difficultés idéologiques que soulevait l'idée d'assimilation. La diffusion du français dans les colonies pictina dès le début et le principe de l'assimilation ne fut mis en application que de façon épisodique. Ce principe est lié étroitement à l'idée fondamentale du républicanisme français mais il faut attendre la IV^e République pour qu'il soit établi sur le plan du droit et mis en vigueur dans l'enseignement du français. Ajoutons que pour la création, en Afrique noire et au Maghreb, de « Français » qui soient capables de pratiquer couramment cette langue dans la vie quotidienne, il faut attendre le mouvement de la Francophonie à partir des années 1960.

Notes

1. L'Alliance française est classée parmi les « partis coloniaux ». Cf. Nishiyama (2000).
2. Il s'agit de créer le réseau des ressortissants français en Europe ainsi qu'au nouveau continent, pour ne pas laisser oublier la langue.
3. Ernest Renan (1823-92) était membre d'honneur de l'Alliance et, à ce titre, prononça une conférence sur le français en 1887. Mais dans sa célèbre conférence intitulée *Qu'est-ce que la nation ?*, il soulignait le rapport arbitraire entre la nation et la langue, ce qui contraste avec le point de vue de Foncin.
4. C'est en 1889 que l'Alliance française entame les cours de français aux adultes sous sa responsabilité, et ceci à Alger.
5. À Madagascar, Gallieni s'efforça d'aménager le malgache, et rédigea un manuel qui fut réédité sept fois jusqu'à la veille de l'indépendance en 1960.
6. Parmi les instituteurs français en mission en Afrique noire, quelques-uns, dont le plus important s'appelle Jean Dand, ont tenté d'intégrer la langue vernaculaire dans l'enseignement colonial. Cf. Sunano.
7. Dans les écoles gérées par les missionnaires, il y avait des esclaves libérés, en dehors de fils de chefs. Ce choix avait pour but leur christianisation, d'autant plus que les esclaves, appartenant à la classe sociale la plus basse, étaient détachés de la société traditionnelle.

Références

- Bulletin de l'Alliance française* (1884 ~).
- ROGER AUBET, JEAN BRUEL et al., *Nouvelle histoire de l'Église - 5 : L'Église dans le monde moderne : de 1848 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, 925 p.
- DENISE BOUCHE, « Les écoles françaises au Soudan à l'époque de la conquête, 1884-1900 », *Cahiers d'études africaines*, tome 6, 1966.
- DENISE BOUCHE, « La diffusion du français en Afrique occidentale et équatoriale de 1880 à 1914 », *Études de linguistique appliquée*, n° 90, 1993.
- MAURICE BRUEZÈRE, *L'Alliance française : histoire d'une institution*, Paris, Hachette, 1983, 248 p.
- ROBERT DELAVIGNETTE, *Christianisme et colonialisme*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1960, 127 p.
- PIERRE FONCIN, « L'Alliance française, conférence faite au cercle Saint-Simon le 18 décembre 1884 », *Revue scientifique*, 1884.

- PIERRE FONCIN, *Conférence faite à Bordeaux le lundi 1^{er} décembre 1884*, Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilh, 1885, 20 p.
- PIERRE FONCIN, *Géographie historique*, Paris, Armand Colin et Cie éditeurs, 1888, 136 p.
- PIERRE FONCIN, « Ce que c'est que l'Alliance française », in *Bulletin de l'Alliance française*, n° 29 bis, 1889.
- PIERRE FONCIN, « La France extérieure », *Annales de géographie*, 1891.
- PIERRE FONCIN, *La langue française dans le monde, exposition universelle de 1900*, Paris, Alliance française, 1900, 299 p.
- JEAN JAURÈS, *Conférence*, Alliance française - association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, Albi, Imprimerie Pezous, 1884, 16 p.
- FRANCINE LEVY, « L'Œuvre de l'Alliance israélite universelle (PAIU) », *Études de linguistique appliquée*, 1990, n° 78.
- JEAN MARTIN, *Lexique de la colonisation française*, Paris, Dalloz, 1988, 395 p.
- NAKATANI TAKESHI, « Jūkyūseiki-matsu Furansu shakai no seijiteki han.yudaya shugi » (Antisémitisme politique dans la société française à la fin du XIX^e siècle, in Nishikawa Nagao et Watanabe Kōzo (éd.), *Seiki tenkan-ki no kokusai chitsujō to kokumin bunka no keisei* (Ordre international au tournant du siècle et formation de cultures nationales), 1999, 523 p.
- NISHIYAMA NORIYUKI, « Ariansu.Furanseezu seiritsu ni tsuite no ideorogii teki kōsatsu » (Réflexion idéologique sur la création de l'Alliance française), *Études didactiques du FLE au Japon*, n° 8, 1999.
- NISHIYAMA NORIYUKI, « "Shokuminchitō" to shite no Ariansu.Furanseezu - Shokuminchi shugi ni okeru gengo fukyū » (L'Alliance française comme parti colonial : la diffusion du français dans le colonialisme), *Annual Report of Economics*, Niigata University, n° 24, 2000.
- OKAKURA TAKASHI, *Seiō no me ni utsutta Afurika - kokujin sabetsu no ideorogii* (L'Afrique vue par les Occidentaux : l'idéologie de la ségrégation contre les noirs), Akashi shobō, 1999, 262 p.
- ERNEST RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, Presses Pocket, 1992 [1887].
- ALBERT SALON, « Le français dans les colonies et territoires français », in Gérard Antoine et Robert Martin (sous la direction de), *Histoire de la langue française : 1880-1914*, Paris, CNRS Éditions, 1999, 642 p.
- VALÉRIE SPAËTH, *Généalogie de la didactique du français langue étrangère ; l'enjeu africain*, Paris, Didier Érudition, 1998, 210 p.
- SUNANO YUKINORI, « Senegaru ni okeru furansugo shiyō - sono rekishi 1 - Federubu izen (Usage du français au Sénégal : son histoire 1, avant Faiderbe) », *Kumamoto Joshidaijaku Gakujutsu Kyō*, t. 46, n° 1, 1994.
- TANIGAWA MINORU, *Jūjūka to sanshokuki - mō hitotsu no gendai Furansu* (La Croix et le drapeau tricolore : une autre France contemporaine), Yamakawa Shuppansha, 1997, 244 + 24 p.